

LE MILLE-FEUILLE TERRITORIAL N'EST PAS MORT!

AU CŒUR DES TERRITOIRES

Le 10 avril dernier, le gouvernement a présenté en Conseil des ministres son projet d'Acte III de la décentralisation. Où l'on voit que l'ambition rationalisatrice semble s'être érodée sur les résistances et les conservatismes de tout bord.

Il faut craindre que l'acte III de la décentralisation tant attendu soit encore une occasion perdue. La complexité du texte, la difficulté de porter une vision d'ensemble alors que trois discussions parlementaires devront se succéder, et l'absence de mesures fortes en matière de répartition de compétences vont finir par faire croire qu'il est – dans ce secteur aussi – impossible de porter la réforme dans notre pays.

À la décharge du gouvernement, on ne peut pas non plus considérer qu'il est vraiment soutenu par la population dans un tel projet. L'échec du référendum alsacien du 7 avril dernier, faisant écho à une tentative similaire de simplification de la carte institutionnelle en Corse en 2003, semble montrer que nos concitoyens ne sont finalement pas si critiques à l'égard de l'existence de notre mille-feuille territorial.

Il est vrai, comme l'a déclaré Marylise Lebranchu, que le projet décentralisateur visant à rapprocher le décideur du citoyen repose sur une démarche de proximité dont la demande est encore accrue en période de crise économique et sociale. Néanmoins, on peut également se demander si la critique du

mille-feuille territorial n'est pas une marotte de la « France d'en haut » contre un corps social attaché à la proximité communale et à la présence rassurante du département, surtout en zone rurale!

CORSE, ALSACE, RÉFORME DE 2010... TROIS ÉCHECS DE TENTATIVES DE SIMPLIFICATION

Le référendum alsacien est également une mauvaise nouvelle pour le fait régional. Comme en 2003 lors du référendum corse, les électeurs ont refusé de fondre les départements dans une entité plus large de niveau régional. Cet élément pèsera certainement dans les débats à venir au Parlement où les tenants du lobby départementaliste auront beau jeu de s'opposer à des extensions trop importantes de compétences au profit des régions, telles que le projet de loi le prévoit – encore – aujourd'hui! Le risque est ici de vivre un « mauvais remake » de 2004, lorsque le projet de loi présenté par le gouvernement Raffarin avait dû en rabattre sur ses ambitions régionalistes après le passage au Sénat.

La réforme de 2010 [abrogée en novembre 2012, ndlr] créant les conseillers territoriaux n'était finalement pas une si mauvaise idée, aboutissant à



© DR

**GILLES
LE
CHATELIER**

AVOCAT ASSOCIÉ
AU CABINET ADAMAS
Ancien Directeur
général des services
de la Région
Rhône-Alpes
(2004-2010).

fusionner à terme en douceur les collectivités régionales et départementales, tout en réglant la question de légitimité des élus régionaux. Le maintien de cette mesure avec une réforme du mode de scrutin associant représentation proportionnelle et scrutin majoritaire aurait été au final une avancée forte en faveur de la décentralisation...

Tout espoir de réforme est-il perdu ? Pas tout à fait tout de même. On peut ici espérer que la représentation nationale, forte de nombreux élus locaux expérimentés et tout à fait conscients des limites du système actuel, sache redonner de l'ambition à un projet qui en manque singulièrement aujourd'hui. Le pire n'est jamais certain en démocratie et le contexte de crise actuel doit pousser nos représentants à faire preuve d'audace, comme ils l'avaient fait en 1981.

À cet égard, le courageux projet lyonnais de fusion, sur le territoire du Grand Lyon, de l'intercommunalité et du département montre la voie. Voilà une vraie simplification du mille-feuille au profit d'une vision de notre territoire organisé autour de métropoles fortes et en synergie avec des acteurs régionaux aux responsabilités bien définies.

Telle était la préconisation du rapport Balladur de 2009. Telle est bien aussi aujourd'hui la voie à suivre : la réforme de notre carte institutionnelle locale est aussi un élément important du « choc de compétitivité » que les acteurs économiques appellent de leurs vœux. ▼